

Image not found or type unknown



indemnité d'occupation

Par **natly**, le **14/08/2019** à **10:09**

Bonjour,

Dans le cadre de la liquidation des biens communs, mon ex-conjoint m'est redevable d'une indemnité d'occupation. Je viens d'apprendre « qu'il sera appliqué une décote sur la valeur locative à déterminer devant le notaire désigné ».

J'aimerais savoir comment sera déterminé cette décote sachant que je suis propriétaire de 70% de la maison.

Vous remerciant par avance pour la réponse que vous pourrez m'apporter

Bien cordialement